lesoirculture@lesoirdalgerie.com

MOHAMED SAILAÂ, LAURÉAT DE «ALHAN WA CHABAB 3»

Quand le peuple choisit «l'enfant du peuple»

Mohamed Sailaâ, «l'élu du peuple», vit un conte de fées. Le lauréat de la troisième édition de «Alhan wa chabab» est un enfant d'un des plus pauvres quartiers de Djelfa.

Mais, une heure environ avant son sacre le vendredi soir à la finale du concours, il avait vu à la télévision sa famille bénéficier d'un logement social. La voiture flambant neuf et le chèque de cent millions de centimes, qu'il recevra, plus tard, vont lui permettre de changer de classe sociale. Mais, il est certain que ce prolétaire futur multi-millionnaire, ne va pas renier ses principes et ses origines. Souhila Bellecheb, l'autre finaliste, a, elle aussi, tout l'avenir devant elle (elle n'est âgée que de 16 ans). Souhila est, en outre, une artiste déjà connue dans sa région (Boussaâda), où elle a donné des concerts et remporté des prix dans des concours locaux.

Sailaâ a été choisi par un vote populaire (via SMS). C'est toutefois le jury qui a désigné le lauréat de la quatrième place, en l'occurrence Mohamed El Khames, plaçant automatiquement l'autre demi-finaliste, Amel Atbi, à la troisième place.

Photos : DR

Des améliorations à chaque édition.

Takfarinas, Nadia Benyoucef et Mohamed Ouejdi ont été les guest stars de la finale du concours national de la chanson «Alhan wa chabab, le retour de l'école», aux côtés de Mohamed El Kourde, le lauréat de la première édition du même concours. La cérémonie sons et lumières a coïncidé avec la fin de l'année 2010 et le début de 2011, avec un compte à rebours en direct de la Coupole du Complexe olympique d'Alger et en présence de Khalida Toumi, la ministre de la Culture.

Parmi les moments forts de la soirée, l'interprétation collective, par les trois «générations» de «Alhan wa chabab, le retour de l'école», d'une version en arabe du fameux tube planétaire *We are the World*, signé Michael Jackson et Lionel Richie. La nouvelle version est intitulée *Ahna ouled Al Djazaïr* (*Nous sommes les enfants de l'Algérie*).

C'est, peut-être, maintenant que le plus dur commence pour les lauréats et aussi pour tous les finalistes de «Alhan wa chabab».

K. B.

JOURNÉES THÉÂTRALES DE TINDOUF

Le «Daraâ d'or» à la troupe El-Moudja de Mostaganem

La troupe El-Moudja de Mostaganem décroche le prix «Daraâ d'or» aux Journées théâtrales de Tindouf.

La troupe El-Moudja de Mostaganem a remporté le prix «Darâa d'or» (nom d'un habit traditionnel masculin local) aux premières Journées théâtrales de Tindouf, clôturées vendredi.

El-Moudja a été récompensée du «Darâa d'or» masculin, doté d'un montant de 250 000 DA, pour sa pièce *Houb aân bouaed* (*Amour à distance*) du réalisateur Boudjemâa Djilali. L'histoire de cette pièce tourne autour de l'amour perdu d'un prince qui s'est épris d'une princesse sans l'avoir rencontrée, et pour laquelle il livrera une guerre à ses parents, mais mourra sans avoir pu la voir. La représentation, d'une heure et demie environ, a captivé l'attention du public pour l'audace du thème et la qualité de sa mise en scène et de son interprétation. La cérémonie de clôture a été une occasion d'honorer les troupes participantes venues des wilayas de Mostaganem (El-Moudja), Bordj-Bou-Arréridj (El-Tedj), Adrar (Fen El-Khachaba), Oran (El-Istijmem), Tamanrasset (Rokh El-Masreh) et celle de Tindouf.

La troupe El-Moudja de Mostaganem.

Un vibrant hommage a été aussi rendu au regretté dramaturge algérien Abdelkader Alloula, dont ces journées théâtrales ont porté le nom, ainsi qu'à des figures culturelles de la région, à leur tête le comédien Abdelhalim Zeribaâ qui a à son actif plusieurs participations à des séries télévisées, des films historiques et des pièces théâtrales, et aux encadreurs des ateliers consacrés aux techniques du 4e art, tenus en marge de cette rencontre.

IL ÉTAIT LE CHANTEUR DU GROUPE BONEY M.

Bobby Farrell est mort d'une insuffisance cardiaque

Bobby Farrell et le groupe Boney M.

Bobby Farrell, le chanteur et danseur du groupe disco Boney M., est mort jeudi à Saint-Pétersbourg d'une insuffisance cardiaque, a annoncé aux Pays-Bas son agent, citant les autorités russes.

«C'était une insuffisance cardiaque», a déclaré à l'AFP l'agent John Seine, citant les résultats de l'examen post-mortem des autorités russes, reçus par courrier électronique d'Euromed, l'institution médicale conservant le corps de Farrell dans une morgue de Saint-Pétersbourg.

Bobby Farrell, originaire de l'île d'Aruba dans les Caraïbes, était la figure de proue, et seul homme, de Boney M., groupe disco très populaire des années 1970 dont les chansons comme *Daddy Cool*, *Ma Baker*, *Sunny* et *Rasputin*, ont été des tubes internationaux.

Le chanteur avait été découvert mort dans son lit jeudi dans une chambre d'hôtel de Saint-Pétersbourg, où il avait donné une représentation mercredi soir durant laquelle il avait déclaré ne pas se sentir bien, selon M. Seine.

Le groupe, qui n'a jamais réussi à percer aux Etats-Unis, a vendu au total plus de 50 millions de singles et 60 millions d'albums dans le monde, selon les chiffres cités par Frank Farian, producteur et créateur de Boney M.

Condoléances

Amar Khelifa, fondateur et directeur général du Magazine El Djazaïr.com, profondément attristé par le décès de Athmane SENADJKI, rédacteur en chef du journal *El-Khabar,* présente à sa famille, parents et alliés, ses sincères condoléances, les assure en cette pénible et douloureuse circonstance de sa profonde compassion.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde, et qu'Il l'agrée de Ses Bienfaits sur terre et l'accueille en Son Vaste Paradis.

A Dieu nous appartenons et à Dieu nous retournons.

Comesta/B1

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant en matière des affaires familiales, publiquement, en premier ressort et contradictoirement.

En la forme : reçoit la reprise d'instance après expertise.

Au fond : Vidant le jugement rendu par le tribunal de Céans en date du 15/03/2010, le tribunal de Céans a prononcé un jugement, n°164 du répertoire, homologuant le rapport d'expertise établi par le docteur Ben Abdellah Djaffar, déposé au greffe du tribunal le 12/04/2010, n°43, et par conséquent prononce l'interdiction à l'égard de la défenderesse sur avenir, Sadoune Fetta Bent Akli, et désigne le demandeur sur avenir, Sadoune Chabane Ben Ahmed, en qualité de curateur pour administrer ses affaires financières, administratives et juridiques sous réserve des articles 89, 88, 99 et 100 du code de la famille, avec publication du présent jugement dans un quotidien national d'information au frais de ce dernier, qui est également condamné aux dépenses judiciaires et honoraires de l'expert liquidés à la somme de quatre mille dinars algériens (4.000.00 DA). Ainsi, rendu le jugement et prononcé publiquement à l'audience tenue en date que dessus ; nous l'avons signé et avec nous la greffière.

Le (la) président. **Le (la) greffier(e).**

R119655/B1

ANNIVERSAIRE

A l'occasion de la nouvelle année 2011, toute l'équipe de la pharmacie BOUSNANE Mohamed souhaite une bonne année pleine de joie, de bonheur et de prospérité et un joyeux anniversaire à Nabila et Siham.

La petite Abour profite de cette occasion pour souhaiter à sa **tante** un joyeux anniversaire.

El Khabar/B1